

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD106-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux  
le 29 juin 2018

**LE 05 juillet 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2017**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOULLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOULLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOULLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

**OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant que** la Commuauté d'Agglomération du Grand Périgueux est chargée de la gestion de l'Assainissement Collectif qui regroupe deux pôles d'activités pour le traitement des Eaux Usées de l'agglomération :

- **le structurant**, c'est-à-dire le réseau de collecte principal, le transfert et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Saltgourde à Marsac sur l'Isle, à la station d'épuration des Garennes à Trélissac ainsi qu'à la station d'épuration de Landry à Boulazac-Isle-Manoire ; le réseau secondaire de collecte étant géré par les communes ;
- **le péri-urbain**, ce sont les 26 stations d'épuration des communes péri-urbaines ; les réseaux de collecte sont gérés par les communes.

**Que** le Grand Périgueux gère également le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** qu'il a pris en charge en 2005.

**Qu'en** application de l'article L2224.5 du CGCT, la collectivité doit établir les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services d'assainissement (RPQS).

**Considérant que** ceux-ci doivent être présentés à l'Assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (2017).

**Qu'un** exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

**Que** ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

**Qu'ils** intègrent des indicateurs de performance des systèmes d'assainissement pour mesurer la qualité et l'efficacité de la gestion du service d'un point de vue technique, économique ou environnemental. Ces données vont renseigner la base nationale de l'observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement gérée par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Donne acte au Président de la présentation du rapport annuel 2017 en matière d'assainissement joint en annexe.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	16 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	16 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	16 JUIL. 2018	Périgueux, le	16 JUIL. 2018

Le Président  
Jacques AUZOU